

REPRISE DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES
RÉSUMÉ QUOTIDIEN

Mardi, 3 juin 2008

I. CRIME D'AGGRESSION

Le groupe de travail spécial sur le crime d'agression s'est réuni de 10h à 13h, puis de 15h à 18h aujourd'hui. Les délégués d'état se sont concentrés sur la définition de l'acte d'agression par l'état, ce qui constitue un élément du crime. Il y avait un soutien général pour la combinaison d'une définition générique et une liste d'actes spécifiques. State delegates concentrated on the definition of the state act of aggression, an element of the crime. Dans le cadre de la liste des actes spécifiques, les états ont débattu de la nécessité d'une référence explicite à la Résolution de l'Assemblée Générale 3314. Bien qu'il y avait plusieurs positions à cet égard, il a été convenu qu'il ne devrait pas y avoir d'annexe au statut qui reproduise la résolution. Le groupe de travail spécial sur le crime d'agression a également examiné les conditions de la compétence de l'article 15 bis. La Belgique a présenté une nouvelle proposition («non-papier») concernant le rôle que joue le Conseil de Sécurité de l'ONU à déterminer si une situation ne constitue pas un acte d'agression en tenant compte de sa gravité. Un diagramme assistait les discussions. En outre, les états ont considéré l'insertion, le placement et la formulation d'un seuil dans la définition de l'acte d'agression de la part de l'état.

II. RÉUNION ENTRE ÉTATS ET ONG

L'animateur du groupe de travail de New York sur le plan d'action de l'AEP pour la réalisation de l'universalité et la pleine application du Statut de Rome de la CPI, Marcelo Bohlke du Brésil, a tenu des consultations officieuses en coopération avec la CCPI. Le plan a été adopté par l'Assemblée au cours de sa cinquième session et figure dans l'annexe 1 de la résolution CPI-AEP/5/Res.3. L'animateur a donné un bref historique sur le plan et les représentants du Secrétariat de l'AEP, la CCPI, le ministère slovène des affaires étrangères au nom de l'Union Européenne, le Comité international de la Croix-Rouge et le Bureau des Traités des Nations Unies. Chacun a donné un exposé sur les efforts et les actions visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Statut. Les ONG et les délégués d'état étaient parmi les participants à la réunion.